

A COMPLETER POUR LES ELEVES DE LA 3^{ème} A LA 6^{ème} PRIMAIRE

Chers parents,

Le cours de langues est désormais obligatoire à partir de la 3^e primaire.
Il n'est plus autorisé par la FWB de l'organiser durant les heures scolaires avant cette année.

Dès la troisième primaire, votre enfant bénéficiera donc d'un cours de seconde langue (néerlandais ou anglais) à raison de 2 périodes par semaine.

Le choix que vous ferez restera d'application durant toutes ces années primaires et probablement dans le secondaire.

Afin d'organiser au mieux ces cours, nous souhaiterions connaître votre choix le plus rapidement possible.

Merci de compléter le talon ci-dessous et de le remettre à l'institutrice.

En vous remerciant, nous vous prions de recevoir, Chers parents, nos salutations distinguées.

L'équipe de direction
RIDELLE Isabelle et DEVEAUX Benoît

.....

Madame / Monsieur

parent responsable de, classe de Mat./Prim.

souhaite néerlandais

anglais

comme cours de seconde langue pour mon enfant.

Signature :